

Pétition des enseignants de l'établissement scolaire de Pully
«Pétition au Conseil communal de Pully»

Demande de Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully.

Pétition des enseignants de l'établissement
Primaire et secondaire de Pully-Paudex-Belmont

Pully, le 20 mai 2009

Pétition adressée au
Conseil Communal de Pully

Concerne : Demande de Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully. Projet de construction d'une installation de téléphonie mobile pour le compte de SWISSCOM SA et SUNRISE SA, ch. du Liaudoz 45 à 61 à Pully.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes surpris que la Commune de Pully mette à l'enquête la construction d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile sur son territoire qui en compte déjà une quantité considérable.

Les antennes existantes sont nombreuses et proches des personnes. Les enseignants de Pully, se sentent concernés et préoccupés par la santé des enfants qui leur sont confiés. En effet, ces derniers sont certainement plus sensibles que les adultes à toute forme de pollution y compris celle causée par un champ d'ondes électromagnétiques.

Notre attention a été particulièrement attirée par l'emplacement prévu pour l'antenne susmentionnée. Elle se trouve en effet très proche de la place de jeux pour petits enfants et pratiquement contiguë à l'espace « jeux et détente ».

Ces espaces ne sont pas dessinés sur le plan de géomètre et les valeurs du champ électrique sur ces espaces ne sont pas indiquées. Selon l'article 3 3b de l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI), les places de jeux publiques ou privées sont considérées comme « lieux à utilisation sensible » au même titre que les habitations.

Dans ce sens le dossier que nous possédons nous semble incomplet.

En fonction de la distance avec l'antenne et des valeurs indiquées sur le plan de géomètre, il y a tout lieu de penser que l'intensité du champ électrique peut dépasser la valeur limite fixée par l'ORNI sur cette place de jeux.

Nous tenons à souligner que l'état des recherches scientifiques actuelles concernant les ondes émises par la téléphonie mobile et les antennes de communication ne permet en aucun cas d'affirmer qu'elles ne représentent pas un danger pour la santé.

Les valeurs limites de l'ORNI ne tiennent compte que des effets thermiques et ne prennent pas en considération les effets dits non thermiques (voir chapitre 32, page 7 du rapport explicatif de l'ORNI).

L'ORNI est basée sur des recherches qui ont une vingtaine d'années, la situation s'est considérablement modifiée depuis. La valeur de 6 V/m de l'ORNI devra certainement être remise en question, comme cela est présenté dans le rapport explicatif de l'ORNI, voir page 7 de ce rapport : « au cas où de nouvelles connaissances approfondies sur l'effet du rayonnement non ionisant faible apparaissent, les valeurs limites d'immissions doivent être adaptées en conséquence ».

Pétition des enseignants de l'établissement scolaire de Pully
«Pétition au Conseil communal de Pully»

Demande de Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully.

Le niveau de 0.6 V/m préconisé par la BioInitiative devrait actuellement être pris en considération en tant que principe de précaution.

La Commune de Pully ne devrait-elle pas appliquer ce principe de précaution ?

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre pétition : « Demande de Moratoire sur la construction de nouvelles antennes de téléphonie mobile à Pully », nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom des pétitionnaires :



Pierre Halter



Rachel Clemente Thévoz

Madame Rachel Clemente Thévoz, enseignante secondaire, chemin du Liaudoz 59, Pully.
Monsieur Pierre Halter, géobiologiste, avenue Eugène Rambert 14, Lausanne.

Annexes : 17 listes totalisant 159 signatures des enseignants.

Copie à : Madame Janine Jan, directrice de l'Etablissement primaire de Pully-Paudex-Belmont.
Monsieur Jean-Marc Corbaz, directeur de l'Etablissement secondaire de Pully.